

**Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le **dix-huitième jour du mois de février 2025** à 13 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 959, rue Principale à laquelle sont présent(e)s :

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES**

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Siège n° 1 monsieur Pierre Bisaillon  
Siège n° 2 monsieur Marc Chalifoux  
Siège n° 3 madame Gabrielle Ménard-Audet  
Siège no 4 monsieur Sébastien Yelle  
Siège n° 5  
Siège n° 6

Étaient absents:

Siège n° 5 madame Sonia Tarditi  
Siège n° 6 monsieur Sylvain Hamel

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Thomas.

La personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Denis Thomas, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil comme le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Denis Thomas, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Est également présent, monsieur Marc Chalifoux, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à titre de secrétaire.

0 personnes sont présentes.

### **1.1 Résolution 2025-02-066** **OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Sébastien Yelle, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, de procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 18 février 2025 à 13 h.

∞ ADOPTÉE ∞

## **2. ORDRE DU JOUR**

### **2.1 Résolution 2025-02-067** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 18 FÉVRIER 2025**

Proposée par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Sébastien Yelle, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour avec les modifications, tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

∞ ADOPTÉE ∞

---

## **ORDRE DU JOUR**

### **3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **5. FINANCES ET TRÉSORERIE**

5.1 Adoption du règlement numéro 445-2025 décrétant un emprunt afin de financer des travaux de construction et d'aménagement ainsi que l'acquisition de biens et d'équipements aux fins d'infrastructures de loisirs et culture d'intérêts collectifs

5.2 Adoption du règlement numéro 446-2025 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de type « parapluie » afin de financer des travaux de construction, d'aménagement, d'infrastructures en eaux usées ainsi que l'acquisition de lots afférents pour une nouvelle école

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6.1 Lettre d'entente modifiant l'entente de travail du service incendie

6.2 Abrogation de la résolution 2025-01-023 concernant le paiement de facture 2025 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées

6.3 Approbation des prévisions budgétaires 2025 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées

### **7. TRAVAUX PUBLICS**

### **8. INFRASTRUCTURE ET GESTION DES EAUX**

### **9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **10. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **12. BIBLIOTHÈQUE**

### **13. ORGANISMES ET ASSOCIATIONS**

### **14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### **15. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

### **16. CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

### **17. VARIA**

### **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **19. SUIVI DES DOSSIERS**

### **20. PROCHAINE SÉANCE : 11 FÉVRIER 2025**

### **21. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

~~~~~

---

### **3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

#### 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 5. DÉPENSES ET TRÉSORERIE

##### 5.1 Résolution 2025-02-068

##### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 445-2025 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT AINSI QUE L'ACQUISITION DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS AUX FINS D'INFRASTRUCTURES DE LOISIRS ET CULTURE D'INTÉRÊTS COLLECTIFS**

**CONSIDÉRANT QU'**il soit nécessaire d'effectuer des travaux de construction et d'aménagement ainsi que de procéder à l'achat de biens et d'équipements pour infrastructures de loisirs et culture d'intérêts collectifs ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller monsieur Marc Chalifoux lors de la séance du Conseil tenue le 11 février 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

##### **EN CONSÉQUENCE**

Proposé par Pierre Bisailon, conseiller municipal, appuyée de Marc Chalifoux, conseiller municipal;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le règlement portant le numéro 445-2025 décrétant un emprunt afin de financer des travaux de construction et d'aménagement ainsi que l'acquisition de biens et d'équipements aux fins d'infrastructures de loisirs et culture d'intérêts collectifs soit et est adopté par le conseil.

∞ ADOPTÉE ∞

##### 5.2 Résolution 2025-02-069

##### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 446-2025 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE TYPE « PARAPLUIE » AFIN DE FINANCER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, D'AMÉNAGEMENT, D'INFRASTRUCTURES EN EAUX USÉES AINSI QUE L'ACQUISITION DE LOTS AFFÉRENTS POUR UNE NOUVELLE ÉCOLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec et ainsi adopter un règlement de type parapluie ;

**CONSIDÉRANT QU'**il soit nécessaire d'effectuer des travaux de construction et d'aménagement ainsi que de procéder à l'achat de biens et d'équipements pour infrastructures de loisirs et culture d'intérêts collectifs ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Sébastien Yelle lors de la séance du Conseil tenue le 11 février et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance par monsieur le conseiller Pierre Bisailon;

##### **EN CONSÉQUENCE**

Proposé par Pierre Bisailon, conseiller municipal, appuyée de Marc Chalifoux, conseiller municipal;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le règlement portant le numéro 446-2025 *décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de type « parapluie » afin de financer des travaux de construction, d'aménagement, d'infrastructures en eaux usées ainsi que l'acquisition de lots afférents pour une nouvelle école* soit et est adopté par le conseil.

∞ ADOPTÉE ∞

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1 Résolution 2025-02-070**

#### **LETTRE D'ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE DE TRAVAIL DU SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-05-115 ratifiant l'entente de travail des pompiers conclue en date du 20 mars 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente est valable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2027;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de la révision de l'entente par l'Association, des modifications ont été jugées nécessaires;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Proposé par Sébastien Yelle, conseiller municipal, appuyée de Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix annexe la lettre d'entente modifiant l'entente de travail conclue avec les pompiers en date du 20 mars 2024, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2027.

∞ ADOPTÉE ∞

### **6.2 Résolution 2025-02-071**

#### **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2025-01-023 CONCERNANT LE PAIEMENT DE FACTURE 2025 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

**CONSIDÉRANT QU'** il manque certaines informations nécessaires à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu dans la résolution 2025-01-023 pour conclure l'entente de service pour le transport ;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Proposé par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Pierre Bisailon, conseiller municipal;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** la résolution 2025-01-023 concernant le paiement de facture 2025 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées soit abrogé.

**6.3 Résolution 2025-02-072**

**APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT** les prévisions budgétaires 2025 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

**CONSIDÉRANT QUE** ces prévisions fixent à 33 647 \$ sans taxes, la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour le transport adapté aux personnes handicapées;

**EN CONSÉQUENCE**

Proposé par Sébastien Yelle, conseiller municipal, appuyée de Marc Chalifoux, conseiller municipal;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2025;

**QUE** soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 33 647 \$ sans taxes, la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, et d'en autoriser le paiement.

7. TRAVAUX PUBLICS
8. INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
10. HYGIÈNE DU MILIEU
11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
12. BIBLIOTHÈQUE
13. ORGANISMES ET ASSOCIATIONS
14. DÉPÔT DE DOCUMENTS
15. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce dix-huitième jour de février 2025.

---

Marc Chalifoux  
Directeur général et greffier-trésorier

**17. VARIA**

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

**19. SUIVI DES DOSSIERS**

**20. PROCHAINE SÉANCE : LE 11 FÉVRIER 2025**

**21. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**21.1 Résolution 2025-02-073**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Sébastien Yelle, conseiller municipal, appuyé de Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du Conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 13 h 07.

☞ ADOPTÉE ☞

---

Denis Thomas  
Maire

---

Marc Chalifoux  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, \_\_\_\_\_, Denis Thomas, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

☞☞☞☞

---